

Réunion ordinaire du Conseil Municipal

29/06/2026

Présents : M. DECOMBE Emeric, TARRIT Maryse, AMBLARD Patrick, FERREIRA Manuel, GALLOIS-THOMAS Audrey, CIZERON Marc, BENALI Marie-Hélène, MOREAU Teddy, Cyril DE RYCKE, VERNY Elisabeth

Absent(s) : BONHOMME Sabrina

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse

1. Approbation du PV du conseil du 03/06/2026

- Adhésion de Beauregard l'Evêque au SIAREC
- Demande de modification du PLUi
- Nomination du référent agricole
- Mise à jour du PCS et nomination du référent sécurité
- Autorisation pour demande d'une cession d'un barnum au profit de la commune
- Rachat d'un terrain à l'EPF

2. Modification du PLUi

Suite à la demande de Monsieur Moreau, conseiller municipal, il est proposé de demander une modification du statut de sa parcelle B13 : actuellement zone N alors qu'une maison a déjà été construite dessus.

Afin de permettre les travaux, et la revalorisation de la parcelle : passage en zone U demandée

Monsieur Moreau sort de la salle pendant les débats et le vote.

Comme effectué pour d'autres habitants lors du dernier conseil municipal, le conseil approuve à l'unanimité des membres présent la demande de modification de PLUi concernant la parcelle de Monsieur et Madame MOREAU.

Cette demande sera envoyée à Billom communauté pour étude.

3. Renouvellement de la convention RPI

Lors du conseil du ... les conseillers n'avaient pas souhaité reconduire la convention sans information complémentaire sur l'augmentation générale des tarifs du péri et de l'extrascolaire.

Suite à une réunion avec Monsieur ... adjoint aux finances de Pérignat, il s'avère que cette augmentation du prix par enfant, correspond à la baisse du nombre d'enfant, sans pour autant de baisse du coût de fonctionnement du RPI (notamment sur le nombre d'animateurs nécessaire au bon déroulement des activités).

A l'unanimité des membres présent, la convention de partenariat avec le Pérignat sur Allier concernant le RPI est reconduite pour l'année 2026.

4. Heures supplémentaires

Les agents à temps non complet peuvent être amenés à faire des heures complémentaires. Celles-ci peuvent être récupérée ou payées.

Afin de les payer il faut soumettre une demande au CST du CDG63 (15 septembre).

Les heures complémentaires peuvent être payée ou récupérées. Notre agent Cathy, ayant effectuée des heures pour le RPI préfère être rémunéré. Il s'agit de 3heures sur l'année.

Paiement des heures complémentaires sans majoration dans une limite de 35h hebdomadaire.

5. Questions diverses

a) Urbanisme

- Panneau d'entrée du Village

Afin de permettre une entrée dans le village moins rapide sur la RD, il a été vu avec le département de décaler en amont le panneau d'entrée du village côté Chauriat, afin de le positionner dans le virage. Ainsi en reculant le panneau, il sera possible de rajouter un nouvel élément de ralentissement avant le lotissement la PRADE. Une glissière a été envisagée, mais le coût et le danger (notamment pour les motards) sont trop importants. Une solution de butte végétalisée est actuellement étudiée.

- Terrain de pétanque

Comme évoqué lors de la campagne électorale, le terrain de pétanque doit être réhabilité. Plusieurs devis ont été effectués, entre 2300 et 3000€.

Le but étant de remettre le terrain de niveau, changer les gravillons et remettre des rondins de bois pour délimiter le terrain.

Les employés communaux ont déjà commencé le nettoyage nécessaire avant l'arrivée du nouveau gravier.

- Mur de soutènement

Afin de respecter les règles du PLUi le mur de soutènement parking des granges doit être crépis. Plusieurs devis ont été effectués pour entre 2500 et 3500€. La mairie prendra en charge 70% des coûts.

- Fondation du patrimoine

La commune a adhéré à la fondation du patrimoine. Celle-ci nous permettra de récolter des dons pour l'entretien du patrimoine communal. C'est notamment concernant la réfection de l'église que cela est important. Le clocher devrait coûter environ 50 000€, avec peu de subvention. C'est pourquoi la mise en place d'une récolte de dons peut nous permettre de financer les réparations afin d'éviter la fermeture administrative.

En revanche, pour que cette collecte fonctionne il faut avoir un suivi et un investissement constant. C'est pourquoi il est demandé à au moins 1 élu de suivre le dossier. Il est aussi envisagé de faire appel à des habitants de la commune qui seraient sensibles au sujet.

Une réunion publique sera faite fin 2026 pour présenter le projet et démarcher des bénévoles !

- OPA

Madame Chalet, propriétaire du terrain sous OPA rue de la croix Férit nous a contacté car elle éprouve de grande difficulté à vendre son terrain à cause du PLUi. En effet, le phasage du terrain et l'obligation de faire 1/3 de logement sociaux à la phase 1 bloquent les acheteurs.

Après un entretien téléphonique avec l'urbanisme de Billom communauté, il est proposé une réévaluation de l'OPA afin d'alléger les termes initiaux pour permettre une vente, et donc une construction, rapide.

A rappeler que ces nouvelles constructions permettront de conserver notre école au sein du village.

b) Renouvellement du parc informatique

Suite à la fin des mises à jour sur le logiciel Windows 10, l'ordinateur de l'accueil n'est plus protégé. De plus le système de sauvegarde informatique n'est pas aux normes. La société Volcanis est venue démarcher la commune afin d'effectuer un devis pour la mise à niveau de nos systèmes informatiques.

Un devis initial de 3000€ d'investissement a été rejeté pour avoir du matériel reconditionné plutôt que neuf. Ainsi une baisse de 700€ a pu être faite.

c) Vie locale

- Vigilance rouge canicule

Mise en place du Plan communal de sauvegarde, qui n'est pas fini ! La crise a été gérée au mieux dès le lundi matin.

Les écoles et le centre de loisir ont profité de la salle polyvalente climatisée pendant la semaine de vigilance.

Les personnes vulnérables ont été visitées à plusieurs reprises durant la semaine. Seules les personnes seules de plus de 66 ans ont eu la visite des membres du conseil.

Les mesures imposées par la préfecture ont été respectées. En revanche il ressort de cette crise une difficulté de communication, entre les élus, les conseillers, le secrétariat, l'école etc....

Il faut simplifier la chaîne d'information afin que tous les protagonistes puissent avoir les mêmes informations en même temps.

- Eclairage public

Des habitants du bourg ont signalés que pendant l'été, il est impossible de dormir les volets ouverts car la luminosité des éclairages publics est trop importante.

Après renseignement auprès du territoire d'énergie, il est possible de diminuer l'intensité lumineuse pour 25€ par EP.

En premier lieu, TE63 nous a proposé une modification de la totalité des EP avec une variation entre 100 et 50% d'intensité sur la nuit.

Il a été retenu de modifier uniquement le bourg, avec une intensité à 50% sur la nuit.

- Ecole

La rentrée de 2026-2027 se fera avec un effectif stable à Saint Bonnet. La directrice de Pérignat a remercié les municipalités. En revanche, l'institutrice de Saint Bonnet, en remplacement de Thierry absent pour cette réunion, a remonté plusieurs manquements concernant l'école de Saint Bonnet. Après analyses des demandes, ils s'avèrent que les points les plus importants avaient déjà été réglés en amont, et que les demandes concernent surtout des mesures très simples à mettre en place.

Avec l'ancienne équipe municipale, lors de la rentrée scolaire avait lieu une pause-café pour les parents des nouveaux écoliers. Cet événement sera reconduit avec Maryse et Audrey.

- Pouvoir de police à déléguer

Plusieurs communes de Billom-communauté ont refusé de déléguer leur pouvoir de police extraordinaire à la communauté de commune. Pour cette raison, Billom-co souhaite que les différents maires prennent position concernant leurs pouvoirs afin de modifier les arrêtés mis en place actuellement.

Le conseil souligne que la communauté de commune ayant déjà la compétence sur beaucoup de points, il est important de conserver les pouvoirs propres du maire.

Un arrêté refusant cette délégation sera donc établi.

- Litige entre membre du conseil et habitants.

La période de crise que nous avons traversée dernièrement, a plongé certains habitants dans des dérives comportementales. Une nouvelle fois, une élue, c'est fait agresser verbalement par un habitant mécontent de ne pas avoir eu ce qu'il veut comme en temps normal. Or, en cette période, rien n'était normal, et tout le monde a dû s'adapter au mieux.

Il est important de rappeler qu'un élu est protégé et que tout comportement violent, verbalement ou physiquement est répréhensible. Il est inenvisageable de laisser passer de tel comportement, les protagonistes seront invités à se rendre en mairie.

L'humain est faillible, mais des excuses s'imposent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h37

Le Maire

La secrétaire de séance

Emeric DECOMBE

Maryse TARRIT